



AGESSS

MISES EN CANDIDATURE

1^{er} au 30 AVRIL



Prix
D'EXCELLENCE
2024



Le Prix d'excellence a été initié afin de reconnaître et de souligner de façon spéciale la contribution, la qualité de gestion et l'implication d'un gestionnaire dans son milieu et/ou pour l'Association des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS).

À titre de présidents régionaux ou de présidents de section d'établissement, vous devrez, au cours des prochaines semaines, trouver le ou la lauréat pour votre région. Vous trouverez dans ce guide ou encore sur le site Internet de l'AGESSS, toutes les informations nécessaires pour y parvenir.

Nous vous invitons dès maintenant à former un comité de sélection dont le mandat sera d'évaluer les candidatures reçues et déterminer votre lauréat.

Afin de vous assister dans l'analyse des candidatures reçues, nous vous transmettons un outil d'évaluation. Cet outil proposé peut servir à guider votre comité de sélection dans sa prise de décision. Son utilisation n'est pas obligatoire pour l'attribution du Prix d'excellence, mais il peut s'avérer un outil facilitant et objectif lorsque des membres d'un comité de sélection doivent évaluer plusieurs candidatures.

Si des informations additionnelles s'avèrent nécessaires, je vous invite à me contacter au 450 651-6000 poste 2064 ou par courriel à abeauregard@agesss.qc.ca

Alain Beaugard
Conseiller principal aux communications

Dates importantes à retenir pour les mises en candidature

1er avril 2024	Lancement officiel des mises en candidature
-----------------------	---

30 avril 2024	Fin de la période de mise en candidature
----------------------	--

1er au 31 mai 2024	Rencontre des comités de sélection locaux et analyse des candidatures.
---------------------------	--

1er juin 2024	Confirmation des lauréats
----------------------	---------------------------

- Le Prix d'excellence a pour objectif de reconnaître et de souligner de façon spéciale la contribution, la qualité de gestion et l'implication du gestionnaire dans son milieu et pour son Association.
- La reconnaissance est bisannuelle, soit les années paires, et le prix au lauréat de chacune des régions est remis lors d'une activité commémorative dans le cadre du colloque de l'Association.
- La contribution du candidat doit être associée au domaine de la gestion.
- La contribution du candidat doit être reconnue significative aux niveaux suivants:

Dans son Association :

Dans son milieu :

- par sa performance;
- par sa créativité;
- par son leadership.

- par son implication récente;
- par son implication antérieure.

Autres :

- par ses réalisations.

- Pour être admissible, il faut être membre de l'Association ou l'avoir été dans les deux (2) années qui précèdent le Prix d'excellence.
- Un membre peut présenter lui-même sa candidature ou se faire parrainer par un autre membre, ou par un exécutif de section d'établissement, ou son conseil régional. La candidature doit être présentée par écrit en utilisant le «Formulaire de mise en candidature»
- Le Formulaire de mise en candidature doit être acheminé, sous plis confidentiel, au président de la section d'établissement et/ou du conseil régional **au plus tard le mardi 30 avril 2024**. Un comité de sélection doit être formé afin d'évaluer les candidatures et déterminer son lauréat. Il transmet au conseiller aux communications, le nom du lauréat et les autres informations demandées. Le comité de sélection utilise le formulaire «Évaluation de la candidature»
- Le comité de sélection s'engage à transmettre le Formulaire de mise en candidature dûment rempli, sous pli confidentiel, au conseiller aux communications, dans les délais fixés. La section d'établissement ou le conseil régional collabore avec le conseiller aux communications quant à la préparation de la présentation de son lauréat.
- Le comité de sélection traite chaque candidature dans la plus stricte confidentialité. La décision du comité de sélection régional est finale et sans appel.
- Le lauréat est invité à participer à l'activité commémorative du Prix d'excellence dans le cadre du colloque. Un prix commémoratif de l'Association lui sera remis.
- La section d'établissement, ou le conseil régional, s'assure de la participation, du déplacement, de l'hébergement et d'autres frais encourus pour la présence de son lauréat à la soirée commémorative du Prix d'excellence.
- Le provincial s'engage à remettre à chacune des sections d'établissements ou des conseils régionaux, une subvention de 500 \$ afin de couvrir les frais d'hébergement et de déplacement pour la participation du lauréat à la soirée commémorative du Prix d'excellence.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

(Une version électronique de ce formulaire est disponible sur le [site Web](#))

Je joins une photo récente de la personne mise en candidature (format JPG)

Information sur le candidat

Nom _____ Numéro de membre _____

Téléphone _____ Courriel _____

Nom de l'employeur _____

Titre du poste actuel _____

Renseignements sur la personne mise en candidature

1- Qualités professionnelles manifestées dans son engagement (200 mots)

2- Qualités humaines démontrées dans son engagement (200 mots)

3. Résumé de projets, réalisations ou interventions dignes de mention (200 mots)

4. Impact positif sur l'Association (200 mots)

Signature du candidat _____ Date _____

Signature du parrain _____ Date _____

Fonction du parrain _____

Déclaration de la personne responsable du dépôt de la candidature

Je certifie que la personne présentée a été informée du dépôt de sa candidature et que les renseignements fournis sont exacts. La candidate ou le candidat accepte que sa nomination soit publiée dans les outils de communication de l'AGESSS. La lauréate ou le lauréat accepte de recevoir son prix lors du Colloque, le jeudi 26 septembre 2024, au Manoir Richelieu à la Malbaie. La présence de la lauréate ou du lauréat sera alors requise.

Signature _____ Date _____